

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 septembre 2018

Date de convocation : 11 septembre 2018

Présents : Jean CARTIER, Marc ARGOUD, Annie BERECHÉ, Marie-Agnès LAURENT, Didier CORVEY-BIRON, Christian ALBERTIN, René BAYLE, Claude BLANC, , Géraldine CHALOIN, Jean-Noël MANDIER, Hélène MANDIER, , Hervé PICON,

Excusés (es) : William BIT-MIGNON , Marie-Hélène MASSOLA. Benjamin CHABERT

Absents(es) :

1 Approbation du précédent procès-verbal

2 Urbanisme

- **Déclaration préalable PALTANI Régis /CHEVALLIER Aurélie**

Construction d'une piscine 52 chemin des Marons
Parcelle C1208
Avis favorable

3 Désignation délégués « Gouvernance » et commission « Mobilité transport »

La communauté de communes dans sa séance du 28 juin 2018 a approuvé la création de 2 commissions :

- Commission Gouvernance Président : Jean Michel REVOL
- Commission Mobilité transport Président : Gérard CAMBON

Ces commissions sont ouvertes aux conseillers municipaux à hauteur d'un titulaire et d'un suppléant par commune membre
Après en avoir délibéré le conseil municipal désigne

- Commission « Gouvernance » : titulaire : CARTIER Jean suppléant : BERECHÉ Annie
- Commission « Mobilité transport » : titulaire : CHALOIN Géraldine suppléant : CARTIER Jean

4 Institution de la taxe de séjour

Ce point est retiré de l'ordre du jour car la compétence appartient à CCSMVIC

5 Admission en non valeur

Le percepteur de Saint Marcellin présente au Conseil municipal plusieurs demandes d'admission en non valeur pour un montant global de 982.06 euros réparties sur 7 titres émis entre 2002 et 2011 sur le budget principal.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au conseil municipal d'admettre en non valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 11 voix pour, et une abstention décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général à l'article 6541 (Créances admises en non-valeur)

6 Classement et déclassement chemins ruraux

Plusieurs demandes ont été faites à la commune pour lancer des procédures de classement ou de déclassement de chemins ruraux aujourd'hui inutilisés.

Sont concernés le chemin rural (ex VC N° 12) au lieu-dit « le Gouillet » qui est une voie de liaison aujourd'hui inutile puisque la construction de l'autoroute a interrompu ce chemin et qu'il a été remplacé par un autre tracé.

Le chemin du « port de Cognin » est devenu impraticable car plus utilisé. Il n'a d'ailleurs pas été entretenu par la commune depuis plusieurs années.

Une demande de classement a été formulée pour un chemin qui est entretenu depuis plusieurs années par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Constata la désaffectation de ces chemins et décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux et demande à Monsieur le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

7 Acquisitions de terrains « Aires de croisement » chemin du prieuré

La commune pour réaliser les aires de croisement sur le chemin du « prieuré » a besoin d'acquérir les terrains nécessaires à ce projet. Le calcul des surfaces a été fait par le cabinet SINTEGRA qui a délimité les surfaces nécessaires.

Le prix d'achat de 2 € par m² a été accepté par les propriétaires et est validé par les

8 Divers

- Travaux :
 - la cure : le dossier de consultation des entreprises a été diffusé sur le site des « affiches », les travaux devraient débuter début 2019.
- Voirie 2018
 - Les enrobés sont terminés
- 11 novembre
 - Une réunion préparatoire est prévue le 8 octobre
- Bulletin
 - La réunion de la commission aura lieu le 28 septembre à 17 h30

Séance levée à 22 heures